



• RÉGLEMENT •

Article 14. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 15. Porteur des Maillots

Pour chacun des classements ci-avant, le leader portera obligatoirement le maillot du Partenaire.

Celui-ci doit rester visible et seul le port de l'imperméable transparent est autorisé.

Leur ordre est le suivant : Temps, Monts, Sprints, Espoirs, Régional.

Un même coureur ne peut cumuler plusieurs maillots.

Dans ce cas, l'attribution se fait au 2^{ème}, puis au 3^{ème}.

La dotation correspondante restant octroyée au leader.

Article 16. Liste des Prix & Primes spéciales

Le 31^{ème} PARIS Margny ARRAS Tour est doté des prix officiels et de primes spéciales dont les montants sont définis en annexe.

Article 17. Hôtels

Ils seront communiqués aux Directeurs sportifs par bulletin indiquant également les modalités de l'hébergement pour lequel seuls 6 coureurs et 3 membres du staff de l'équipe seront pris en charge par l'organisation.

La totalité des frais personnels (par ex. de bar, téléphone ou suppléments devront être réglés par les équipes lors de leur départ de l'hôtel).

Merci de veiller à ce que les opérations de massage, lavage de vélos et équipements se fassent dans les meilleures conditions de propreté, ainsi que le respect de la lingerie et du mobilier de l'établissement hôtelier.

Article 18. Assistance médicale

L'assistance médicale est assurée par l'organisateur dans la demi-heure qui précède le départ de chaque étape, pendant la course et dans la demi-heure qui suit l'arrivée par un médecin engagé par l'organisateur.

De principe, le coureur ou le directeur sportif fera appel, sous sa responsabilité, à tout autre médecin en dehors de cette plage.

Pendant toute la durée des étapes, les médecins seront assistés de deux ambulances de réanimation et de leurs personnels qui circuleront à l'échelon course.

Article 19. Communication des résultats

Chaque directeur sportif recevra dans les meilleurs délais les documents confirmant les classements de la journée notamment à l'issue de la 1^{ère} étape ainsi que les décisions du jury des commissaires ou de l'Organisation.

Ceux-ci seront également disponibles sur le net :

Par envoi d'un courriel au directeur sportif (adresse à nous communiquer).

Sur le site internet de l'Organisation : <http://clovisportorganisation.over-blog.fr> à partir de 19h00 les 19 et 20 Mai 2012.

Article 20. Réclamations

Elles seront faites sans délai auprès du Président de Clovis Sport Organisation.

Une réponse sera donnée dans les meilleurs délais.

HÔPITAUX

CHC COMPIÈGNE

8 Avenue Henri ADNOT - ZAC de Mercières 3

62321 COMPIÈGNE CEDEX

Tél. 03 44 23 60 00

CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT

BP 30124

80303 ALBERT

Tél. 03 22 74 41 00

SAINT-POL - FRÉVENT - AUXI-LE-CHATEAU

Tél. 03 21 03 20 00

CENTRE HOSPITALIER ROYE

1 T Rue Pêcherie

80700 ROYE

Tél. 03 22 73 45 45

CENTRE HOSPITALIER DOULLENS

Rue de Routequeue

80600 DOULLENS

Tél. 03 22 32 33 33

CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Boulevard Besnier

62000 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 21 15 10 (URGENCES)

CHU AMIENS - HÔPITAL NORD

Place Victor Pauchet

80054 AMIENS CEDEX 1

Tél. 03 22 66 81 12

CENTRE HOSPITALIER FRÉVENT

2 Rue de Charité

62270 FRÉVENT

Tél. 03 21 03 54 00



HÉBERGEMENTS "ARRAS TOUR 2012" POUR LES ÉQUIPES

HÔTEL RESTAURANT "LA BELLE ÉTOILE"

ZAC les Alouettes, Rue du Timon - 62223 ST NICOLAS-LEZ-ARRAS

Tél. 03 21 21 70 80

HÔTEL RESTAURANT "CAMPANILE"

282, Route de la Bassée - 62300 LENS

Tél. 03 21 28 82 82

HÔTEL RESTAURANT "CAP HÔTEL"

2, Rue Beaumont - 62950 NOYELLES GODAULT

Tél. 03 21 13 85 85

HÔTEL RESTAURANT "CAMPANILE"

Rue de Beaumont - 62950 NOYELLES GODAULT

Tél. 03 21 76 26 26

HÔTEL "ACE HÔTEL"

Parc de Quiery, Rue de Beaumont - 62950 NOYELLES GODAULT

Tél. 03 21 79 79 00